



# EXTRAIT DU

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 25 mars 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. TRAHARD

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
M. Gilbert MENUT	M. Joël MEKHANTAR	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Gaston FOUCHERES
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	Mme Claude DARCIAUX
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Philippe GUYARD
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	M. Gilles MATHEY
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean-Claude GIRARD
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Stéphanie MODDE	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Philippe CARBONNEL	M. Gilles TRAHARD.

### *Membres absents :*

M. Patrick CHAPUIS	M. José ALMEIDA pouvoir à Mme Claude DARCIAUX
M. Georges MAGLICA	M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Marie-Françoise PETEL pouvoir à M. Claude PICARD
M. Michel ROTGER	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
Mme Noëlle CABBILLARD	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Christophe BERTHIER pouvoir à Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE
	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mlle Christine MARTIN
	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Pierre LAMBOROT pouvoir à M. Alain LINGER
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT
	M. Murat BAYAM pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
	M. Michel BACHELARD pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

### **OBJET : DEPLACEMENTS**

**Tramway - Accompagnement des commerçants et artisans - Dépôt du dossier de candidature au FISAC**

La réalisation de deux lignes de tramway d'une longueur totale de près de 20 km va constituer pour l'agglomération un formidable moteur de mutations tant sur le plan de l'organisation urbaine que sur celui du fonctionnement économique et commercial.

Véritable avancée en terme de mobilité, il permettra de relier tous les grands équipements et infrastructures et ainsi d'améliorer encore l'attractivité de l'agglomération.

Comme cela a déjà été constaté sur d'autres sites en France, ce type d'infrastructure génère de profondes évolutions dans la nature et le fonctionnement de l'offre marchande.

Les activités particulièrement concernées sont celles situées le long du tracé à la fois pendant les travaux et après la mise en service du tramway.

Aussi, face à cet enjeu, le Grand Dijon, maître d'ouvrage du projet, entend apporter à ces commerçants et artisans un accompagnement de qualité qui leur permette d'anticiper au mieux les gênes occasionnées par le chantier et ensuite de profiter de l'arrivée du tramway pour dynamiser leurs activités et faire en sorte que ce soit un véritable levier de développement économique.

C'est pourquoi, le Grand Dijon a décidé de monter un dossier FISAC avec le soutien des partenaires tels que les communes de Dijon, Chenôve et Quetigny, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la Direction Régionale au Commerce et à l'Artisanat, la Préfecture de Côte-d'Or, les Unions de commerçants de l'agglomération.

Pour mémoire, le FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) est un dispositif mis en place par l'Etat pour valoriser et dynamiser le commerce, l'artisanat et les services sur un périmètre donné.

Le Conseil de Communauté, par délibération du 17/09/09, a approuvé le lancement d'un plan FISAC par l'agglomération et la réalisation d'une étude préalable pour l'élaboration du dossier de candidature.

Au terme d'une consultation, le bureau d'études AID Observatoire a été retenu en octobre 2009 pour réaliser cette étude dont le financement est co-assuré par le Grand Dijon, la CCI Dijon et le FISAC.

Le travail de concertation des partenaires membres du Comité de Pilotage (plus de 10 réunions, visites de sites, ateliers de travail) aux côtés du bureau d'étude a permis de constituer un dossier comprenant:

- une analyse et un diagnostic du tissu commercial et artisanal existant (enquête sur le profil et les attentes des clients et des professionnels entre autres);
- une synthèse des enjeux;
- des modalités de mise en oeuvre du programme d'action (périmètres d'intervention, calendrier des actions, méthode partenariale de mise en oeuvre);
- un programme d'actions en 3 tranches de 18 mois chacune (les deux premières pendant les travaux et la troisième après la mise en service du tramway).

A cette occasion, une fédération de commerçants a été créée le 2 février 2010, sous forme d'association, afin de regrouper les 9 Unions Commerciales situées sur le tracé du tramway. Nommée « Désir de Tram », elle assurera la maîtrise d'oeuvre des actions d'animation et de communication commerciale et sera le relais d'information auprès de l'ensemble des commerçants et artisans concernés.

Le programme se décline en actions d'animation, de communication et d'études selon les 6 axes suivants:

- faciliter la fréquentation de la clientèle pendant les travaux;
- maintenir la commercialité pendant les travaux;
- dynamiser l'offre pendant les travaux,
- adapter l'offre marchande à l'arrivée du tramway et à sa nouvelle clientèle;
- moderniser et eco-transformer l'offre marchande et son environnement;
- animer la démarche.

Il se décline également en actions d'investissement au travers de:

- la modernisation de l'environnement commercial;
- solutions temporaires de stationnement clientèle et de livraison;
- la requalification de l'environnement urbain au contact d'activités commerciales et artisanales;
- la modernisation de l'appareil commercial.

Il s'agit à présent pour chacun des partenaires d'approuver ce dossier avec son programme d'actions et son plan de financement prévisionnel ci-joint en annexe. Chaque partenaire doit confirmer notamment son engagement financier respectif pour la Tranche 1 (mi-2010 à fin 2011). Les 2 autres Tranches couvrant la période 2012-2014 devront faire l'objet d'un dossier complémentaire en fin de Tranche 1 après un bilan précis des actions déjà menées.

L'engagement du Grand Dijon concernant les actions d'animation, de communication et d'études:

	BUDGET TOTAL (K€ HT)	Part du Grand Dijon (K€ HT)		FISAC sollicité (K€ HT)	
<b>TRANCHE 1 (mi-2010 à fin 2011)</b>	755	175	23 %	265	35 %
<i>TRANCHE 2 (2012 à mi-2013)</i>	681	139	20 %	230	34 %
<i>TRANCHE 3 (mi-2013 à fin 2014)</i>	505	114	22 %	200	40 %
<b>TOTAL</b>	1 941	428	22 %	695	36 %

	BUDGET TOTAL (K€ HT)	Part du Grand Dijon		FISAC sollicité (K€ HT)	
<b>TRANCHE 1 (mi-2010 à fin 2011)</b>	740	220	30 %	162	22 %
<i>TRANCHE 2 (2012 à mi-2013)</i>	5 700	4 936	86 %	400	7 %
<i>TRANCHE 3 (mi-2013 à fin 2014)</i>	600	120	20 %	120	20 %
<b>TOTAL</b>	7 040	5 276	75 %	682	10 %

Le dossier de candidature sera déposé début avril 2010. Une fois que l'Etat aura confirmé son engagement, il conviendra d'établir une convention entre l'ensemble des partenaires pour la mise en oeuvre du programme.

Vu l'avis du Bureau,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'approuver** le programme d'actions FISAC ;
- **de confirmer** l'engagement financier du Grand Dijon aux côtés de l'ensemble des partenaires publics et privés pour la Tranche 1 ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

Pour extrait conforme,  
Le Président  
Pour le Président

Convocation envoyée le 18 mars 2010  
Publié le 26 MARS 2010  
Déposé en Préfecture le



**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

**26 MARS 2010**



Vu pour être annexé à la délibération n° 10  
du Conseil de Communauté du 25 mars 2010  
Dijon, le 26 MARS 2010

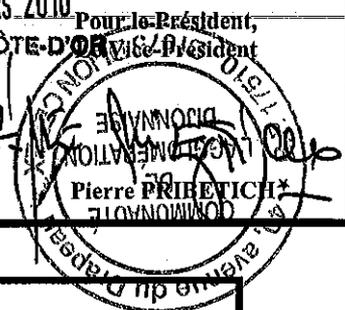
Annexe

PROGRAMME FISAC

Budgets récapitulatifs par tranche

Pour le Président,  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le

26 MARS 2010



TRANCHE 1 (mi-2010 à fin 2011)	Co-financeurs								
	Ademe	Désir de tram	Entreprises	CCI	CMA	DIVIA	Groupe Immo	Grand Dijon	FISAC
Actions de fonctionnement: 753 000 € HT	77 000 (10%)	50 000 (7%)	121 000 (16%)	42 500 (6%)	NC	18 750	3 400	174 850 (23%)	265 500 (35%)
Actions d'investissement: 741 500 € HT			360 000 (48%)					219 050 (30%)	162 450 (22%)
<b>Budget total: 1 494 500 € HT</b>	77 000	50 000	481 000	42 500	NC	18 750	3 400	393 900	427 950

TRANCHE 2* (2012 à mi-2013)	Co-financeurs								
	Ademe	Désir de tram	Entreprises	CCI	CMA	DIVIA	Groupe Immo	Grand Dijon	FISAC
Actions de fonctionnement: 681 000 € HT	77 000 (11%)	50 000 (7%)	121 000 (18%)	42 500	NC	18 750	3 400	138 850 (20%)	229 500 (34%)
Actions d'investissement: 5 696 000 € HT			360 000					4 936 000	400 000
<b>Budget total: 6 377 000 € HT</b>	77 000	50 000	481 000	42 500	NC	18 750	3 400	5 074 850	629 500

TRANCHE 3* (mi-2013 à fin 2014)	Co-financeurs								
	Ademe	Désir de tram	Entreprises	CCI	CMA	DIVIA	Groupe Immo	Grand Dijon	FISAC
Actions de fonctionnement: 502 000 € HT	14 000	60 000 (12%)	64 000 (13%)	27 500	NC	18 750	3 400	114 350 (22%)	200 000 (40%)
Actions d'investissement: 600 000 € HT			360 000 (60%)					120 000 (20%)	120 000 (20%)
<b>Budget total: 1 102 000 € HT</b>	14 000	60 000	424 000	27 500	NC	18 750	3 400	234 350	320 000

(\*) Les Tranches 2 et 3 ci-dessus feront l'objet d'un ré-examen à l'occasion d'une nouvelle demande FISAC en fin de Tranche 1.

(NC) Non communiqué à ce jour

**BUDGET TOTAL PREVISIONNEL**

	<b>BUDGET TOTAL (K€ HT)</b>	dont fonctionnement (K€ HT)	dont investissement (K€ HT)	<b>FISAC sollicité (K€ HT)</b>
<b>TRANCHE 1</b>	<b>1 495</b>	755	740	<b>430</b>
<b>TRANCHE 2</b>	<b>6 377</b>	681	5 696	<b>630</b>
<b>TRANCHE 3</b>	<b>1 102</b>	502	600	<b>320</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 974</b>	1 938	7 036	<b>1 380</b>